



COLLEGE LA COLLINE

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT 9830355U

NOM DE L'ETABLISSEMENT : ***Collège La Colline***

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : ***9830355U***

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 4
SEANCE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2020**

Le Président
M. Gilles THOLLARD

La secrétaire de séance
Mme Nelly LAURENT

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Collège La Colline
NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830355u

Tableau de présence des membres du Conseil d'Administration n° 4 du Mardi 17 novembre 2020

MEMBRES DE DROIT		P	E	A	ELUS DES COLLECTIVITES		P	E	A
Chef d'établissement	THOLLARD Gilles	X			Commune	M'BOUERI Stéphanie	X		
Gestionnaire	NEKARE Nathalie	X			Suppléante	MAPERI Maëlle			
C.P.E	TOHE Ronal		X		Province-Sud	TIEOUE Ithupane	X		
					Suppléante	TUKUMULI Milakulo			
PERSONNALITES QUALIFIEES									
Titulaire	WENEHOUA Françoise	X			Suppléante	M'BOUERI Lorenza			
REPRESENTANT DU CONSEIL COUTUMIER									
Titulaire	TOURA Karl			X	Suppléant	OUNDO Joseph			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION									
Titulaires	LAURENT Nelly	X			Suppléants	TOULANGUI Marthe			
	LE MAT Tanguy	X				GILLOTEAU Frédéric			
	ROBIN David	X				GUILLAUME Dominique			
	VILLANT Richard		X			AYAWA Marie-Hélène			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX, DE SANTE, TECHNIQUE, OUVRIERS ET DE SERVICE									
Titulaires	MEURET Patrice		X		Suppléante	OUNDO Arsène		X	
	MOUEAOU Hornella	X							
	TONHOUEI Rosalie	X							
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES									
Titulaires	NECHERO Rébecca	X			Suppléants	KAINDA Lydia			
	IVA Nathalie	X				ATUVAHA Anne-Marie			
	POUPORON Jean-Guy					THOMO Corinne			
	KAI Elisabeth	X				CHENNELONG Renée			
REPRESENTANTS ELUS DES DELEGUES DES ELEVES									
Titulaires	ATOUA Marion	X			Suppléants	ANGSAR Valéria		X	
	TONE Lolésio	X				HNAILOLO Jacques			
	WAYO Lionnel			X		TOURA Fernand			
TOTAL :					Présents : 17 Représentés : 17 Absents : 4				
Invités :									
ORDRE DU JOUR					Annexes		Actes		
1. Approbation du Procès-Verbal du 17 septembre 2020					1		28		
2. Approbation de l'ordre du jour							29		
3. Proposition d'ajouts au Règlement Intérieur					2		30		
4. Calendrier de fin d'année					3				
5. Point sur la préparation de la rentrée 2021									
6. Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)									
7. Recrutement d'un accompagnateur d'éducation									
- Pouvoir donné au Chef d'Etablissement de signer la convention de mutualisation avec le Lycée polyvalent Jules Garnier							31		
- Pouvoir donné au Chef d'Etablissement d'embaucher le ou les accompagnateur(s) d'éducation et de signer le(s) contrat(s) de recrutement correspondant(s)							32		
8. DBM									
- Pour information					4				
- Pour vote							33		
9. Budget prévisionnel 2021					5		34		
10. Questions diverses									

QUORUM ATTEINT : OUI NON

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Collège « La Colline » de Thio
NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830355u

La séance est ouverte à 16h21. 16 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil d'administration peut délibérer valablement.

La secrétaire de séance est assurée par Mme Nelly LAURENT, représentante des personnels enseignants.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

Le Président procède au vote de la **délibération portant un avis sur l'approbation du procès-verbal du 17 septembre 2020** :

Conditions du vote :

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 28

ANNEXE N° 1 (Le compte rendu du Procès-verbal du 17 septembre 2020)

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 17 septembre 2020
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Proposition d'ajouts au Règlement Intérieur
- 4) Calendrier de fin d'année
- 5) Point sur la préparation de la rentrée 2021
- 6) Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)
- 7) Recrutement d'un accompagnateur d'éducation
- 8) DBM
- 9) Budget prévisionnel 2021
- 10) Questions diverses

Il est procédé au vote de la **délibération portant un avis sur l'approbation de l'ordre du jour**

Conditions du vote :

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 29

3) PROPOSITION D'AJOUTS AU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président donne une explication de la proposition d'ajouts au règlement intérieur.

Conditions du vote :

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 30

ANNEXE N° 2 (proposition d'ajouts au règlement intérieur)

4) CALENDRIER DE FIN D'ANNEE

Le Président demande l'accord du conseil pour banaliser la demi-journée du mercredi 30 septembre 2020 afin d'organiser une action de formation à l'attention des personnels enseignants et de Vie scolaire. Il précise que M. le Vice-Recteur a donné son accord.

Cette formation animée par Mme CAZALY, chargée de mission au Vice-Rectorat, concernera la gestion des élèves et la différenciation pédagogique. Elle se fera sous forme d'ateliers.

Conditions du vote :

5) POINT SUR LA PREPARATION DE LA RENTREE 2021

Le Président soumet pour approbation aux membres du Conseil d'Administration, la liste des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2021, arrêtée par les professeurs et présentée au bureau de l'APE. Les nouveaux enseignants s'adapteront à la liste validée par le CA.

6) PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

Lors du conseil de classe du 1^{er} semestre, un constat unanime des enseignants, des surveillants et aussi des élèves avait été fait concernant les bavardages extrêmement gênants pour le bon déroulement des cours et des études. Le conseil de classe a donné onze « mises en garde pour le bavardage » pour 19 élèves inscrits ce qui est énorme. Les délégués élèves interrogés ont signalé que les élèves étaient conscients de cette situation mais n'avaient pas de proposition pour y remédier sauf demander que les professeurs soient plus sévères.

En conséquence, à titre expérimental, un dispositif « stop aux bavardages en classe » a été mis en place depuis le jeudi 26 août 2020 dans cette classe. Il a pour objectif de faire prendre conscience aux élèves de la nécessité de rester concentré en classe sur les apprentissages proposés et de les responsabiliser.

Le principe est simple : chaque élève de la classe dispose au départ d'un permis « stop aux bavardages » de 12 points. Dès qu'un enseignant ou un surveillant constatera un bavardage gênant le fonctionnement du cours ou de l'étude, il enlèvera un point au permis de l'élève et, en cas de récidive dans la même séance, 2 points puis 3 points. Deux journées de cours sans bavardage permettront de récupérer 1 point (qui sera ajouté par le CPE). Lorsqu'un élève aura perdu tous ses points, il ne sera plus autorisé à assister aux cours avant d'être reçu avec ses parents dans le bureau du Directeur. Une sanction disciplinaire sera alors prise.

Afin de mobiliser l'ensemble des élèves sur cette question, un registre géré par les élèves a été mis en place. Chaque semaine, en suivant l'ordre alphabétique, deux élèves de la classe auront la charge du registre contenant les permis à points des élèves. En arrivant au collège, ils le récupéreront à la Vie Scolaire ou auprès du CPE. Ils le remettront au début de chaque séance au professeur ou au surveillant puis le récupéreront en fin de séance. A la fin de la journée, ils le déposeront à la Vie Scolaire ou au CPE.

Un bilan sera effectué à la fin de l'année pour décider si ce dispositif alternatif à des sanctions plus classiques sera maintenu voire élargi à toutes les classes en cas de besoin. D'ores et déjà, après avoir interrogé les enseignants et des élèves de la classe, il ressort que les bavardages ont commencé à diminuer même s'il reste encore beaucoup de chemin pour retrouver une ambiance de silence et de calme propice aux apprentissages. Trois élèves ayant perdu leurs 12 points ont été reçus avec leurs parents pour voir ensemble comment leur faire prendre conscience de devoir au plus vite modifier leur comportement. Plutôt que d'appliquer une mesure d'exclusion, il a été décidé que ces élèves seraient amenés à travailler avec leur professeur principal, 1 ou 2 mercredis après-midi de 12 h 30 à 13 h 30.

7) RECRUTEMENT D'UN ACCOMPAGNATEUR D'EDUCATION

Le Directeur soumet au vote le pouvoir donné au chef d'établissement de signer la convention de mutualisation avec le lycée polyvalent Jules Garnier.

Il est procédé au vote de la **délibération portant avis sur le pouvoir donné au chef d'établissement de signer la convention de mutualisation avec le lycée polyvalent Jules Garnier.**

Conditions du vote :

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 31

Le Directeur soumet au vote le pouvoir donné au chef d'établissement d'embaucher le ou les accompagnateur(s) d'éducation et de signer le (s) contrat(s) de recrutement correspondant(s).

Il est procédé au vote de la **délibération portant avis sur le pouvoir donné au chef d'établissement d'embaucher le ou les accompagnateur(s) d'éducation et de signer le(s) contrat(s) de recrutement correspondant(s).**

Conditions du vote :

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 32

8) DBM

DBM pour information :

Opération 11 : c'est la dotation aux amortissements neutralisés, la perte de valeur des biens immobilisés qui ont été financés par des subventions.

Pour un montant de 1 568 028 Frs pour amortissement neutralisés.

Opération 12 : c'est la dotation aux amortissements réels, la perte de valeur des biens immobilisés qui ont été financés sur le fonds de roulement.

Pour un montant de 112 077 Frs pour amortissement réels.

Opération 14 : c'est une subvention de la Mairie de Thio pour le financement des transports pour les sorties des 4^{ème} et 3^{ème}.

Pour un montant de 45 000 Frs.

Opération 15 : c'est une subvention de la Province-sud pour le projet « lutte contre l'addiction » pour un montant de 45 000 Frs

Opération 16 : c'est une subvention de la Province-sud pour le projet « Médiation par les pairs » pour un montant de 20 000 Frs

Opération 17 : c'est une subvention de la Province-sud pour le projet « Découverte du Pacifique en Pirogue » pour un montant de 50 000 Frs

Opération 25 : à retirer 18 000 Frs de la ligne produits entretien pour alimenter la ligne communication

DBM pour vote

Le collège a reçu une subvention complémentaire de fonctionnement de 695 754 Frs et a déjà fait l'objet d'une répartition. 71 544 Frs qui reste à répartir. Je propose la répartition suivante :

Opération 13 : dans le service ALO – 71 544 Frs pour la ligne communication

Pour des virements entre service, ces écritures doivent faire l'objet d'un vote

Opération 18 : du service AP – Activité Pédagogique vers ALO Administration et Logistique

A retirer 75 000 Frs dans ACTIVITE PEDAGOGIQUE de la ligne CDI pour alimenter :

- La ligne contrôle véritas pour 33 215 Frs
- 25 000 Frs pour la ligne réception
- 16 785 Frs pour la ligne infirmerie
-

Opération 19 : du service AP – Activité Pédagogique vers ALO Administration et Logistique

A retirer 40 000 Frs de la ligne Divers pédagogiques pour alimenter :

- La ligne assurances véhicule/établissement pour 20 000 Frs en ALO
- 20 000 Frs pour la ligne fournitures de bureau en ALO

Opération 20: du service AP – Activité Pédagogique vers ALO Administration et Logistique

A retirer 28 600 Frs dans le service AP de la ligne pour alimenter les fournitures de bureau en ALO

Opération 21: du service AP – Activité Pédagogique vers ALO Administration et Logistique

A retirer 40 000 Frs dans le service AP de la ligne sorties pédagogiques pour alimenter la ligne de viabilisation des logements de fonction en ALO

Cette répartition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption aux décisions budgétaires modificatives**

Conditions du vote :

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 33

ANNEXE N°4 (DBM INFO/VOTE)

9) BUDGET PREVISIONNEL 2021

La Gestionnaire soumet aux membres du conseil d'administration le budget primitif 2021 du collège arrêté en section de fonctionnement par service, en dépenses à la somme de dix millions cinq cent quatre-vingt-dix mille francs (10 590 000 Frs) et en recettes à la somme de dix millions cinq cent quatre-vingt-dix mille francs (10 590 000 Frs).

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption au budget primitif 2021**

Conditions du vote :

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 34

ANNEXE N° 5 (Projet de budget 2021)

10) QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

Le Conseil d'Administration est levé à 17h42.